



Mobilité ou altérité? Quels projets pour la didactologie-didactique des langues ?

Véronique Castellotti, Marc Debono, Emmanuelle Huver

► To cite this version:

Véronique Castellotti, Marc Debono, Emmanuelle Huver. Mobilité ou altérité? Quels projets pour la didactologie-didactique des langues ?. Le Français dans le monde. Recherches et applications, 2020. hal-03170108

HAL Id: hal-03170108

<https://hal.science/hal-03170108>

Submitted on 24 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mobilité ou altérité ?

Quels projets pour la didactologie-didactique des langues ?

Véronique Castellotti, Marc Debono & Emmanuelle Huver
Université de Tours – EA 4428 DYNADIV

Résumé

La notion de mobilité s'est installée en DDL depuis une vingtaine d'années, avec une acception majoritairement positive. Cet article s'intéressera aux représentations qu'elle engendre et au traitement dont elle est l'objet. Nous argumenterons qu'elle vise principalement à enjoindre aux personnes de s'adapter aux conséquences qu'elle provoque sans, plus fondamentalement, interroger ce dont elle procède et ce que sa mobilisation révèle du projet dominant de la DDL, en particulier du point de vue du rapport à l'altérité.

Zusammenfassung

Das Konzept der Mobilität hat sich in der Fremdsprachendidaktik seit etwa 20 Jahren mit meistens positiver Bedeutung durchgesetzt. Dieser Artikel wird sich mit ihren Darstellungen und Behandlungen befassen. Wir argumentieren, dass sie hauptsächlich darin besteht, die Menschen zu verpflichten, sich ihren Folgen anzupassen, ohne grundsätzlich zu hinterfragen, was ihr zugrunde liegt, und was ihre Mobilisierung von dem dominierenden Projekt der Fremdsprachendidaktik offenbart, insbesondere was die Alterität betrifft.

Introduction

La question du changement a toujours été au cœur des réflexions sur les apprentissages et les enseignements de langue, dans la mesure où le fait même d'apprendre une nouvelle langue nous fait changer, si ce n'est physiquement, au moins dans nos ressources cognitives et nos élans imaginaires. Mais mobilité est-elle synonyme de changement ?

La notion de mobilité en elle-même n'est devenue un objet d'étude dans le domaine de la didactologie-didactique des langues (DDdL) que récemment, au cours des années 2000, avec en particulier le développement de recherches sur la mobilité étudiante (Murphy-Lejeune, Anquetil, Papatsiba, Meunier, Molinié, etc.).

Dans cet article, plutôt que de discuter le terme en tant que tel, nous tenterons d'interpréter la façon dont le traitement actuellement dominant de la notion de mobilité contribue à orienter en profondeur les projets de la DDdL, puisque celle-ci est actuellement présentée comme à l'origine d'une « mutation radicale [en] faisant (...) un paradigme central de nos sociétés et de leurs imaginaires » (Mincke et Kaufmann, 2017) ; ce que l'on retrouve aussi plus directement en DDdL avec l'idée que « la mobilité bouleverse[rait] la didactique des langues » (Anquetil, 2006 : 3).

Il nous semble enfin nécessaire de préciser que les arguments critiques que nous développons ici à propos de la notion de mobilité ne visent pas, de façon binaire, à lui opposer un éloge de la sédentarité, mais s'inscrivent dans une réflexion plus générale qui prend la diversité au sérieux en en faisant le principe politique et épistémologique de la DDdL.

1. Que fait la DDdL avec la / les mobilité(s) ?

Le choix du terme n'est pas anodin. Nous-mêmes l'avons glosé dans un texte antérieur :

« Si *mobilité* s'impose donc assez rapidement comme une forme de générique, c'est sans doute parce que le terme renvoie à des aspects suffisamment diversifiés, tout en apparaissant à la fois comme plus précis que certains termes (déplacement, circulation) et moins connoté que d'autres (migration). Elle contraint également à déplacer et surtout à brouiller les frontières habituelles entre ce qui relèverait de constructions collectives, sociales et institutionnelles d'une part et de comportements, attitudes ou désirs individuels d'autre part. » (Castellotti et Huver, 2012 : 119)

Si cette généricité présente un intérêt (notamment celui de ne pas étanchéifier a priori les catégories « migration » et « mobilité »), il nous semble néanmoins nécessaire d'en considérer certains effets insidieux, qui tiennent à notre sens essentiellement au fait d'édulcorer les différences liées à la diversité des situations de mobilité. Or, cette édulcoration des dimensions sociales et politiques des mobilités entraîne une focalisation sur leurs manifestations concrètes, sans interroger leurs origines, les histoires et les projets qui les portent, en gommant l'hétérogénéité des enjeux sous-jacents aux déplacements et en s'intéressant prioritairement, même si non exclusivement, aux limites européennes (voire eurasiennes) de ceux-ci.

En d'autres termes et d'un point de vue plus général, choisir de problématiser en priorité la mobilité contribue à inscrire la spatialité comme prédominante par rapport à l'historicité, à l'inclure dans le présent, à pragmatiser fortement les situations ainsi définies, comme y invite cette réflexion de M. de Certeau :

« Est espace l'effet produit par les opérations qui l'orientent, le circonstancient, le temporalisent et l'amènent à fonctionner en unité polyvalente de programmes conflictuels ou de proximités contractuelles. [...] En somme, *l'espace est un lieu pratiqué* » (Certeau, 1990 : 173).

D'ailleurs, si « mobilité » est souvent convoqué dans son sens figuré qui comprend la variable « temps », l'imaginaire lié au terme reste largement imprégné de la référence spatiale¹ ; or, le temps intégré à l'espace n'est pas le rapport que chacun.e construit avec lui, dans une expérience réflexivée. De même, les travaux développés à partir des biographies (notamment langagières, pour la DDdL) n'échappent que très partiellement à ce constat, du fait d'une absence de conceptualisation de la notion d'histoire – ce que nous ne pouvons développer ici plus longuement.

Des travaux évoqués, que nous ne pouvons tous citer, il ressort en outre que la mobilité est en quelque sorte la norme incontournable du monde moderne, norme qui produit des « impératifs » s'inscrivant dans une « idéologie mobilitaire » (Mincke, cf. infra). En la faisant apparaître comme universelle (et universellement souhaitable) dans les situations contemporaines, ces travaux contribuent à sa naturalisation, c'est-à-dire au fait de la considérer comme une « évidence », comme un hyperonyme commode dont il s'agirait uniquement d'explorer certains effets, perçus dans un premier temps comme éminemment positifs (et donc relativement a-conflictuels).

Mais ce tour de passe-passe revient à occulter d'autres termes et notions, sans doute plus « urticants » : de qui est-on *l'étranger* si tout est mobile ? Que deviennent les *frontières* qui, pourtant, constituent plus que jamais des obstacles pour nombre de nos contemporains ? La question de fond à poser à la DDdL n'est-elle pas alors, non pas celle de la mobilité (en tant que telle), mais celle de l'altérité, notamment pour l'irréductibilité du conflit que cette notion recèle ?

Dans une perspective où tout semble irrémédiablement mobile, fluide, voire liquide (Bauman, 2007), il ne resterait ainsi à la DDdL qu'à accompagner le mouvement, aux sens à la fois propre et figuré, dans la mesure où, dans cette orientation, ce qui semble caractériser le phénomène est l'impératif de l'*adaptation* :

¹ Pour ne donner qu'un rapide exemple de ce tropisme spatial, A. Gohard-Radenkovic, dans une relecture de son propre parcours « dans la mobilité », confirme aussi ce point, assurant que son « itinéraire [...] est davantage lié à l'espace qu'au temps » (2009 : 68).

« la mobilité est le caractère de la personne qui a la capacité de se déplacer et par conséquent de s'adapter à des environnements divers » (Murphy-Lejeune, 2003 : 11).

En considérant la mobilité comme consubstantielle du monde moderne, ce positionnement « adaptatif » donne pour projet à la DDdL non pas d'interroger la valeur potentielle des mobilités pour les apprenants de langues, mais prioritairement de développer des instruments, outils, dispositifs permettant d'*accompagner*, voire d'*assister*, les personnes qui en sont peu familières, d'en *soigner* certains effets possiblement néfastes. Les inconvénients évoqués concerneraient seulement les modalités selon lesquelles on peut être incité, voire forcé à la mobilité, ou les « excès » qu'elle provoque (Dervin et Ljalikova, 2008 : 10) ; en aucun cas ils n'obligeraient à questionner la mobilité comme phénomène nécessairement et a priori incontournable, positif, désirable (ou qui, dans le cas des « migrations » par exemple, devrait tendre à cela, par l'adaptation précisément).

Ce projet pour la DDdL se traduit par des travaux portant principalement sur les moyens de valoriser les mobilités, puisqu'elles sont inévitables, et d'accompagner les personnes en mobilité pour permettre que les changements soient les plus profitables possibles, qu'elles puissent en tirer des *bénéfices*. La terminologie associée à la mobilité dans les recherches est à cet égard révélatrice : on vante fréquemment le « capital » de mobilité que se constituent les étudiants Erasmus (par exemple Murphy-Lejeune, 2003), la « flexibilité » et « l'employabilité » qu'elle entraîne (Anquetil, 2006) ainsi que « l'investissement » qui « paiera au moment de l'insertion professionnelle » (Molinié, 2011 : 47). La métaphore économique est plus que présente, elle « occupe » quasi littéralement une grande partie des écrits consacrée à ce sujet : cela n'est pas anodin et nous l'interprétons de ce fait comme une intériorisation idéologique (cf. *infra* partie 3).

M. Anquetil indique que « les « dispositifs d'accompagnement de la mobilité doivent sortir des paradigmes de l'assistance, de l'inculcation ou d'une simple délégation à l'expérience » (Op. Cit. : 4e de couverture). Mais comment atteindre ce programme sans, précisément, en amont de l'ingénierie, questionner la naturalisation même des mobilités, en se limitant le plus souvent à proposer des dispositifs destinés à conscientiser, promouvoir, valoriser les compétences supposées découler des expériences de mobilité ?

A cette étape de notre réflexion, une clarification s'impose. Nous ne défendons pas l'idée que l'enseignement devrait se passer d'« outils » : tout enseignant a recours à des documents et des activités qu'il organise en fonction d'objectifs et de visées liés aux situations concernées. On voit difficilement comment il pourrait en être autrement. Ce que nous interrogeons, en revanche, c'est la centration de la recherche (de la didactologie, donc) sur une réflexion et une intervention d'ordre essentiellement ingénierique (au détriment d'une réflexion épistémologique notamment – cf. *infra*). Ce faisant, le risque que la recherche en DDdL soit inféodée aux commandes de projets institutionnels pensés en dehors d'elle se trouve renforcé (a fortiori dans la logique actuelle de financement de la recherche sur projets). En outre, par ces/ses choix, la didactologie des langues contribue à véhiculer une certaine image de ce que serait la recherche, qui influe largement sur la formation des enseignants, sur les représentations des décideurs politiques et donc, par ce biais, sur le métier d'enseignant de langues. En effet, une recherche en didactique se concentrant de façon prioritaire sur la conception de dispositifs (forme euphémisée des « bonnes pratiques ») véhicule l'idée que les enseignants auraient pour travail, au mieux, de se les approprier, au pire, de les mettre en application. Cette externalisation de ce qui constitue une partie de leur métier relève, nous semble-t-il, d'une forme de déresponsabilisation des enseignants, au fond assez

aliénante, puisqu'ils se trouvent alors prioritairement cantonnés à une rôle d'accompagnement de décisions qu'ils n'auraient ni la fonction, ni la légitimité d'interroger.

La conceptualisation actuellement dominante, centrée sur les dispositifs, de la notion de mobilité (et le fait de la poser comme une norme absolue dotée de valeurs prioritairement positives) a alors pour effet de doublement lisser et aseptiser l'altérité, en la vidant de son potentiel « altérisant » (donc conflictuel), par évacuation du rapport au temps d'une part, et par réduction de la didactique à des fonctions d'accompagnement à l'adaptation aux effets de la mobilité et de gestion de ceux-ci d'autre part. La conceptualisation prévalente de la notion de médiation, souvent associée à celle de mobilité, ne fait que renforcer cet état de fait, en permettant d'établir et/ou de renforcer le lien entre mobilité et adaptation.

2. Médiation et mobilité : accompagner l'adaptation ou laisser advenir le conflit ?

En DDdL, la médiation fait certes l'objet de différentes conceptualisations, parfois divergentes et critiques les unes envers les autres. Mais au-delà de cette hétérogénéité apparente, on retrouve un certain nombre de tendances transversales largement partagées ou non discutées, dont en particulier, pour le présent propos, les visées de la médiation². Dans nombre de travaux contemporains en effet, le médiateur est considéré comme un intermédiaire qui a pour fonction de « restaur[er] une communication brouillée » (Lévy et Zarate, 2003) et qui a donc *in fine* pour objectif d'« éviter ou à tout le moins limiter les blocages, conflits et rejets » (Coste et Cavalli, 2014).

La médiation, quant à elle, a pour fonction et objectif de permettre aux personnes en mobilité d'être (selon l'expression quasiment consacrée) « actrices de leur mobilité », au lieu de la subir. Cette visée se développe généralement sur fond d'empowerment, dans une conception « technocratique » (Damant et al., 2001) de celui-ci, qui focalise essentiellement sur la responsabilité des individus et sur la manière de faire en sorte qu'ils soient capables par eux-mêmes de résoudre leurs problèmes et de relever leurs défis, en mettant en place des dispositifs visant essentiellement des dimensions psychologiques (il s'agit en effet généralement par ces dispositifs d'augmenter leur confiance, leur estime de soi, leur motivation).

On voit donc se dégager ici un paradigme commun aux notions de mobilité, de médiation et d'*empowerment*, qui, en psychologisant les rapports sociaux, contribue en même temps à les dépolitiser (cf. également *infra*). Ce paradigme, très agissant en DDdL, nous semble lié, au plan épistémologique, au fait de ne pas aller au bout du potentiel de subversion dont est porteuse la notion d'altérité. Faire une véritable place à l'altérité suppose en effet de reconnaître et de prendre en compte les projets des personnes, même si ces projets sont très différents, voire entrent en conflit, avec les projets que « l'institution » (l'Etat, la structure d'accueil, le formateur ou encore le chercheur) pourrait avoir pour eux. Pour ce qui concerne la langue plus particulièrement, cette perspective « appropriative » (au sens de Castellotti, 2017) rejoue en profondeur les visées et le projet de la didactique (mais aussi de la didactologie) des langues, puisqu'il s'agit prioritairement de faire avec les manières singulières de se projeter dans la langue, de se l'approprier, même si cela est très éloigné des normes linguistiques (ou didactiques) généralement valorisées.

² Pour plus de détails, cf. Huver (2018).

La notion de médiation se trouve de ce fait largement battue en brèche, puisqu'il ne s'agit plus tant de mobiliser un tiers (a fortiori « neutre ») en vue de résoudre un conflit³, mais au contraire, de laisser advenir le conflit et ainsi permettre que se confrontent différentes expressions de « visions du monde », dont l'une n'aurait pas à « s'adapter » à l'autre, mais qui seraient mutuellement altérantes. Au fond, le pari est ici inverse à celui qui est fait dans la médiation, puisque l'idée est que ce n'est pas le conflit qui est vecteur de trouble, voire de violence, mais son refoulement et la nécessaire injonction à l'adaptation qui l'accompagne.

Pour prendre un exemple sociétal « extérieur » aux strictes questions de l'enseignement/apprentissage des langues, c'est bien ce « retour du conflit refoulé » qui nous semble à l'œuvre dans l'actuelle fracture au sein de l'Europe par exemple, dont on peut penser qu'elle est en partie due à l'absence de prise en compte de la manière (nécessairement autre) dont les anciens pays d'Europe de l'Est ont vécu l'histoire de ces 50 dernières années et au regard (jugant et prescriptif) que les pays dits de « l'Ouest » portent sur ceux dits de « l'Est ».

Dans cet exemple, qui trouve des échos en DDdL (lorsque certaines méthodologies d'enseignement sont imposées sans considération pour les histoires et les projets locaux, au motif qu'elles seraient plus « modernes » que d'autres par exemple), il nous semble que c'est plutôt l'impossibilité de l'expression du conflit qui est la source du problème, et que la possibilité même de son expression ainsi que sa prise en compte constitueraient à l'inverse déjà en soi des formes de reconnaissance possiblement créatrices d'un sentiment de commune appartenance, ou, à tout le moins, aussi une manière de « ne pas subir ».

Penser la DDdL au risque de l'altérité (une didactique que nous avons appelée ailleurs « diversitaire ») suppose dès lors de s'interroger sur les réceptions des dispositifs (d'enseignement et de recherche) et, à travers cela, sur ceux/ce qui sont (mis) au centre et ceux/ce qui sont (mis) à la marge (en termes d'usages d'appropriation ou de transmission, mais aussi en termes d'usages et d'épistémologies de recherche). En d'autres termes, « prendre la diversité au sérieux » suppose, pour la DDdL, de se demander, lucidement, ce qu'elle exclut, ce qu'elle minorise, ce qu'elle rejette ou écarte pour se constituer.

La question de la mobilité (en général, pas seulement en DDdL) pose ainsi des questions profondément politiques, qu'une DDdL « politique » au sens fort du terme ne peut donc manquer de se poser. Il ne saurait alors, selon nous, être question que la DDdL se donne prioritairement pour projet d'accompagner des changements sociaux qui ont l'apparence de l'inéluctabilité. Nous verrons dans une dernière partie en quoi cette nécessaire (re)politisation de la DDdL va à notre sens nécessairement de pair avec des considérations épistémologiques, et notamment avec la modestie de sa « scientificité ».

3. La DDdL face à l'idéologie mobilitaire : une bonne occasion de réfléchir à une « repolitisation épistémologique » de notre discipline

Nous empruntons l'expression « idéologie mobilitaire » à Mincke (2015), qui explique comment le discours sur la mobilité est devenu une sorte d'allant de soi, de mot d'ordre non soumis à la discussion. Ce discours de valorisation de la mobilité masque ainsi un univers idéologiquement très marqué, dans lequel l'individu est *responsable* de lui-même : « s'activer » (« toujours être en mouvement ») et être le « principe de son propre mouvement », « participer » (« [développer des] relations dans le cadre de projets temporaires ») et « s'adapter » (être « capable de passer d'un registre à un autre, d'un domaine d'activité à un autre, d'un type de relation à l'autre, rapidement

³ Le terme étant à prendre ici dans son sens herméneutique, distinct à la fois de son sens courant (violence) et de son sens socioconstructiviste (conflit sociocognitif). Cf. à ce propos : Huver (sous presse).

et sans hésitation »), deviennent des « impératifs mobilitaires » (2015 : 150-154), dessinant une vision du monde et de la dignité humaine très axée sur l'accomplissement des individus dans et par l'action⁴ :

« Ainsi croise-t-on à maintes reprises cette rhétorique de la dignité par l'initiative, la proactivité et la construction de son destin. [...] Emerge une nouvelle conception de ce qui doit être : l'impératif mobilaire. Dans un monde en mouvement permanent, l'ancrage territorial perd tout son sens et il convient, au contraire, de développer des attitudes volontaristes de mobilité. La mobilité est devenue impérative. » (Mincke, 2015 : 147-148)

Cette manière de considérer la mobilité comme une valeur nécessairement positive, au point d'en faire un impératif de vie à l'aveuglante évidence interroge : dans ce paradigme, le « digne », le « capable », l'« adapté », n'est-il pas la figure même du « sélectionné » d'une compétition dont les règles sont idéologiquement fixées ? Et à l'inverse, les personnes (y compris celles en mobilité) questionnant ces règles, voire les contestant ou les refusant, seraient-elles nécessairement indignes, incapables, inadaptées ?

D'où l'importance de revenir sur cette évidence en DDdL, d'autant plus que l'influence de cette idéologie touche également et logiquement la *recherche* en SHS :

« The mobilities paradigm indeed emphasises that all places are tied into at least thin *networks of connections* that stretch beyond each such place and mean that nowhere can be an 'island' » (Sheller et Urry, 2006 : 209).

Or, ce « nouveau » paradigme qui présente le réseau de communication (ouvert et positif) en contraste de la frontière (excluante) ne sort pas de nulle part. En effet, selon Supiot (2007 : 35 ; cf. aussi Lafontaine, 2004), « la représentation du monde comme un réseau de particules communicantes a été portée dans l'après-guerre par la cybernétique ». De plus, cette représentation pose sans doute autant de questions que celles de la frontière ou de l'ancrage, même si cela est sans doute moins évident, tant la bienséance idéologiquement orientée veut qu'on ne disconviene pas de l'intérêt en soi des échanges, quels qu'ils soient.

Il ne faut donc pas exclure l'idée que ce « tournant mobilaire » (« mobility turn », Sheller et Urry, précit.) ait bien eu lieu en didactologie des langues également, où les notions de mobilité, fluidité, labilité ont été utilisées pour lutter contre les discours essentialisants sur la langue et la culture, comme l'illustre notamment cette citation :

« Le concept de culture est devenu inopérant pour rendre compte des mutations actuelles. La notion de culturalité permet, par contre, de concevoir les phénomènes culturels à partir des *dynamiques*, des transformations, des métissages et des manipulations. La notion de "culturalité" renvoie au fait que les cultures sont de plus en plus *mouvantes, labiles, tigrées et alvéolaires* » (Abdallah-Pretceille, 2003 : 16) (nous soulignons).

Mais, « le contraire d'une idée perverse ne produi[t] pas nécessairement une idée vertueuse » (selon le mot de Latouche, 2007 : 20), et pour éviter une histoire « en balancier » qui a trop souvent caractérisé la DDdL, des questions peuvent légitimement être posées sur l'actuelle pertinence de ce paradigme : quelle vision de l'homo economicus véhicule-t-il ? Quelle vision de l'écologie également (le « bilan carbone » des mobilités étudiantes et/ou linguistiques est par exemple assez rarement évoqué) ? Quels « modèles » et normes se construisent silencieusement sur l'allant de soi mobilaire (« l'immobile monolingue » serait-il devenu le paria d'une didactique mobilaire ?), etc. ?

⁴ Ce qui fait écho à la conception « technocratique » de l'empowerment évoquée *supra*.

De même, face à certains travaux inscrivant la mobilité (ou plutôt certaines d'entre elles) dans une « mondialisation exclusivement *négative* » (Bauman, 2007 : 16) où elle est d'abord synonyme de guerre, de fuite, de douleur et d'insécurité permanente, la DDdL ne peut, à notre sens, se donner pour projet de gérer, d'adapter, de soigner, et de considérer que l'aboutissement « heureux » de son action serait de rendre conforme et employable.

Le projet que nous défendons pour la DDdL est, a contrario, de rendre la DDdL politique « à cœur », en plaçant non pas les dispositifs mais l'altérité au centre du questionnement, ce que nous tentons d'illustrer ici avec cette question de la mobilité. Politique, au sens où elle ne peut faire autre chose que prendre des positions dans un monde où les idéologies circulent, à condition de faire inlassablement un travail de « désévidenciation » : combattre la naturalisation de ces idéologies, en identifier les ressorts pour toujours poser la question de leurs enjeux. « A cœur », au sens où le politique ne constitue pas, alors, un « à-côté » complémentaire des dispositifs, mais interroge les méthodologies et les dispositifs d'enseignement et de recherche eux-mêmes.

Il s'agit donc de prendre parti (en l'argumentant) : nous l'avons fait ici, en nous positionnant clairement contre un discours mobilitaire, lorsqu'il est posé comme une évidence qui élude certaines métaphores et implications pourtant problématiques (économiques et écologiques par exemple), selon nous. Ceci n'empêchera pas un didacticien/didactologue d'une autre sensibilité de défendre une autre vision de la mobilité : c'est même au contraire une des visées de cet écrit, dans la mesure où nous estimons que le débat démocratique dans une communauté scientifique naît de ces conflits interprétatifs. Là nous semble se situer le projet et la responsabilité politique (dans une conception forte « du » politique, distinct de « la » politique) de notre discipline, a fortiori à une époque où le débat apparaît certes de temps à autre (les positions marxisantes de la DDdL des années 70, la critique anti-néolibérale plus récente du CECRL, le débat sur le FLI, etc.), mais est bien souvent recouvert par une apparence de scientificité. Or, notre travail de chercheur est probablement d'exposer aussi ce qui fonde notre recherche pour éviter les évidences trop évidentes (la valeur intrinsèque des mobilités par exemple) et ainsi re-politiser le débat scientifique. Cela suppose bien sûr de faire le deuil d'une certaine conception de la scientificité (deuil qui semble pourtant largement accepté... mais en apparence seulement !) pour adopter ce que nous qualifions volontiers de « science modeste », qui ne se confond pas avec une science « impliquée » ou « engagée » (qui peut être très immodeste, utilisant les armes de la science sans les interroger « à cœur »⁵) : l'exemple de la question des mobilités en DDdL permet, à notre sens, de montrer assez clairement cela.

Bibliographie

- ANQUETIL M., (2006), *Mobilité Erasmus et communication interculturelle*, Berne, P. Lang, Coll. Transversales.
- BAUMAN Z., (2007), *Le présent liquide. Peurs sociales et obsession sécuritaire*, Paris, Seuil.
- CASTELLOTTI V., (2017), *Pour une didactique de l'appropriation*, Paris, Didier, Coll. Langues et didactique.
- CASTELLOTTI V. et HUVER E., (2012), « Mobilités et circulations académiques : dynamiques, catégorisations, évaluations – ou : "Bougez, il en restera toujours quelque chose" », *Le discours et la langue*, Tome 3.2., p.117-132.
- COSTE D. et CAVALLI M., (2014), « Extension du domaine de la médiation », *Lingue Culture Mediazioni - Languages Cultures Mediation*, n°1-2, <https://doi.org/10.7358/lcm-2014-0102-cost>.

⁵ Sur ce point, cf. Pierozak et al. (2018)

- DAMANT D., PAQUET J. et BELANGER J., (2001), « Recension critique des écrits sur l'empowerment ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles », *Recherches féministes*, 14(2), p.133-154, <https://www.erudit.org/fr/revues/rf/2001-v14-n2-rf1664/058146ar/>.
- DERVIN F. et BYRAM M., (2008), *Echanges et mobilités académiques. Quel bilan ?* Paris, L'Harmattan.
- DERVIN F. et LJALIKOVA A., (2008), *Regards sur les mondes hypermobiles. Mythes et réalités*, Paris, L'Harmattan.
- GOHARD-RADENKOVIC A., (2009), « Parcours de vie, parcours de chercheur dans la mobilité : le statut d'« étranger » ou « être l'autre de l'autre » », dans Yanaprasart, P. (dir.), *Paroles d'acteurs de la mobilité. De la mobilité géographique à la mobilité intellectuelle*, Paris, L'Harmattan.
- HUVER E., (2018), « Penser la médiation dans une perspective diversitaire. Médier et/ou désaccorder ? », *Recherches en didactique des langues et des cultures*, n°15-2 <http://journals.openedition.org/rdlc/2964>.
- HUVER E., (sous presse), « Conflit (socio-)cognitif – Conflit herméneutique. Désaccords sur la conception du conflit et implications pour la didactique des langues », dans Nicolas L., Ravat J. et Wagener A. (dir.). *La valeur du désaccord*, Editions de la Sorbonne. p.359-374. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01846300>.
- LAFONTAINE C., (2004), *L'empire cybernétique. Des machines à penser à la pensée machine*, Paris : Seuil.
- LATOUCHE S., (2007), *Petit traité de la décroissance sereine*, Paris, Mille et une nuits.
- LEVY D. et ZARATE G. coord., (2003), « La médiation et la didactique des langues/cultures », *Le français dans le monde – Recherches et applications*.
- MINCKE C., (2015), « Discours mobilitaire, désirs d'insécurités et rhétorique sécuritaire », dans S. Wintgens, G. Grandjean et S. Vanhaeren (dir.), *L'insécurité en question. Définitions, enjeux et perspectives*, Liège, Presses Universitaires de Liège, p. 133-157.
- MINCKE C., (2013), « Mobilité et justice pénale. L'idéologie mobilitaire comme soubassements du managérialisme », *Droit et société* 2013/2 (n° 84), p. 359-389.
- MOLINIE M., (2011), « Construire la relation interculturelle en mobilité internationale : entre formation académique et enjeux de professionnalisation », dans Molinié M. (dir.), *Démarches portfolio en didactique des langues et des cultures*, Encrage université, Coll. CRTF, p. 35-57.
- MURPHY-LEJEUNE E., (2003), *L'étudiant européen voyageur, un nouvel étranger*, Paris, Didier-CREDIF, Coll. Essais.
- PIEROZAK I., DEBONO M., FEUSSI V. et HUVER E., (2018), « Fils rouges épistémologiques au service d'une autre intervention », dans Pierozak I., Debono M., Feussi V. et Huver E. (dir.), *Penser les diversités linguistiques et culturelles*, Limoges, Lambert Lucas, p. 9-28.
- SHELLER M., URRY J., (2006), « The new mobilities paradigm » *Environment and Planning A*, volume 38, p. 207-226.
- SUPIOT A., (2007), « Les deux visages de la contractualisation : déconstruction du Droit et renaissance féodale », dans Chassagnard-Pinet S. et Hiez D., *Approche critique de la contractualisation*, Paris, LGDJ, p. 19-44.
- THAMIN, N., ZAKARIA ALI-BENCHERIF, M. et al., (2019), *Mobilités dans l'espace migratoire Algérie France Canada*, Marseille, Presses Universitaires d'Aix-Marseille.